

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 15 septembre (15/09/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. BOUSQUET), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme STOCCO Nicole est nommée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

03 – 15 Septembre 2011

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

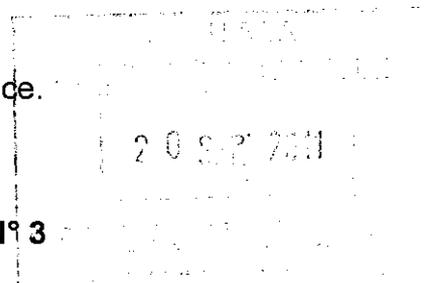
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le Budget Primitif 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2011 approuvant la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant la Décision Modificative n°2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,



Vu la délibération du Comité Syndical Pays de Moissac en date du 22 juillet 2011 portant dissolution du SIVOM ainsi que les modalités de répartition de son actif et du passif aux communes membres,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes Galho, Nicodème et Rollet ; MM. Benech, Gauthier)

- **ADOpte** la décision modificative n°3 au budget primitif 2011 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure ci-dessous :

Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011 + DM antérieures	Montant DM
Fonctionnement						
Dépenses						
011	6188	SAISON	33	Intermittants + GUSO	0,00 €	21 000,00 €
011	611	EXPO	33	Prestations expositions	5 150,00 €	5 000,00 €
011	6232	FRUITS	91	Dépenses fête des fruits	75 000,00 €	15 500,00 €
65	6574	FRUITS	91	Subvention syndicat chasselas	0,00 €	15 500,00 €
65	65738	SUBSOC	524	Participation travaux centre social	0,00 €	28 661,00 €
65	6574	CULTUR	33	Subventions culturelles (asso. Polonia 82)	152 489,00 €	10 000,00 €
023	023	ORDRE	01	Virement à la section d'invest.	2 438 334,20 €	28 661,00 €
022	022	OPFINF	01	Dépenses imprévues	590 800,00 €	5 995,63 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3						32 995,63 €
Recettes						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011 + DM antérieures	Montant DM
74	7473	SAISON	33	Subvention CG82 - Pôle culturel	22 000,00 €	20 056,00 €
70	7062	SAISON	33	Billetterie pôle culturel	21 000,00 €	5 944,00 €
002	002	OPFINF	01	Reprise résultat SIVOM	2 044 240,20 €	6 995,63 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3						32 995,63 €

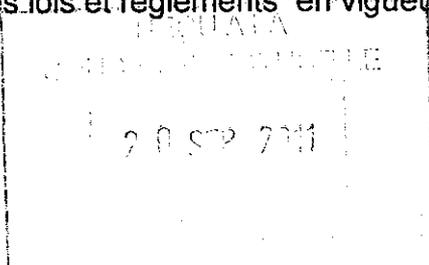


Investissement						
Dépenses						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011 + RAR + DM antérieures	Montant DM
23	2315	ECLAIR	814	Travaux en cours éclairage public	20 299,00 €	7 328,00 €
21	21534	ECLAIR	814	Réseaux éclairage public	136 384,82 €	7 328,00 €
23	2313	CULTUR	33	Travaux en cours centre culturel	23 449,40 €	1 222,00 €
21	21318	CULTUR	33	Instal. Téléphoniques centre culturel	0,00 €	1 222,00 €
21	2183	CULTUR	33	Matériel de bureau et informatique	3 227,67 €	1 024,00 €
20	205	CULTUR	33	Licence billetterie	0,00 €	1 024,00 €
23	2315	CAMPIN	90	Travaux camping	6 000,00 €	3 447,00 €
21	2188	CAMPIN	90	Cache conteneurs	1 500,00 €	3 447,00 €
204	20418	URBANI	020	Subvention d'équipement CAF	28 661,00 €	28 661,00 €
21	2158	ACQTEC	020	Matériels techniques	27 873,93 €	380,00 €
21	2188	VERJAR	823	Matériel jardins, espaces verts	1 500,00 €	780,00 €
20	2031	ARTISA	94	Etude couveuse artisans d'art	6 000,00 €	6 000,00 €
204	2042	ARTISA	94	Subvention asso. CREER Couveruse	0,00 €	6 000,00 €
23	2315	PATUS	824	Relevés topo., sondages (pré-étude)	30 000,00 €	25 000,00 €
21	2138	BATIMS	020	Complément démolition bâtiment	18 000,00 €	17 000,00 €
20	2031	PORT	824	Etude hydraulique projet port Tarn	27 000,00 €	2 000,00 €
23	2313	CULTUR	33	Travaux centre culturel	23 449,40 €	10 000,00 €
23	2315	PORT	824	Travaux port canal (bittes amarrage)	28 000,00 €	1 234,00 €
23	2315	URBANI	824	PUP Lacombe	149 000,00 €	15 000,00 €
23	2315	URBANI	824	PUP Castagné	13 526,99 €	3 500,00 €
21	21311	MAIRIE	020	Travaux mairie (sol bureau compta)	11 420,50 €	2 526,00 €
020	020	OPFINF	01	Dépenses imprévues	395 000,00 €	257 553,27 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3						9 554,27 €
Recettes						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant + RAR BP 2011	Montant DM
024	024	OPFINI	01	Cession de deux tondeuses	153 500,00 €	2 400,00 €
13	1348	URBANI	824	Participation PUP Lacombe et Castagné	73 000,00 €	18 500,00 €
13	1321	ARTISA	94	Subvention couveuse artisans d'art	1 500,00 €	1 500,00 €
021	021	ORDRE	01	Virement de la section de fonct.	2 438 334,20 €	28 661,00 €
001	001	OPFINF	01	Reprise résultat SIVOM	- €	1 706,73 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3						9 554,27 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **APPROUVE** la répartition faite par le SIVOM Pays de MOISSAC permettant à la Commune de reprendre 6 995,63 € d'excédent de fonctionnement et 1 706,73 € d'excédent d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme
Moissac le 16 Septembre 2011.
Maire,
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :